

**OFFRE DE PARRAINAGE**  
**200 € (100 € pour le parrain et 100 € pour le filleul) offerts sous conditions<sup>(1)</sup>**  
**Du 04/02/2017 au 05/05/2017 !**

Offre valable pour une 1<sup>ère</sup> souscription du filleul au contrat Puissance Avenir\* ou Puissance Avenir Capitalisation\*, pour un versement initial de 1 000 € minimum, investi à 30 % minimum en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

Formulaire à joindre au bulletin de souscription du filleul

 **PARTIE À REMPLIR PAR LE PARRAIN**

Je soussigné(e)....., titulaire d'un contrat (case(s) à cocher) :

- Puissance Avenir\* dont le numéro est le suivant : .....
- Puissance Avenir Capitalisation\* dont le numéro est le suivant : .....

Atteste vouloir parrainer (Nom(s) et prénom(s) du filleul).....  
pour une 1<sup>ère</sup> souscription d'un contrat Puissance Avenir ou Puissance Avenir Capitalisation, d'un montant de **1 000 € minimum**, investi à **30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital**, le complément pouvant être versé sur le ou les fonds en euros à capital garanti<sup>(2)</sup>.

Je souhaite que la prime de 100 € soit versée sur mon contrat numéro .....  
sur l'unité de compte suivante<sup>(3)</sup> : ..... dont le code Isin est : .....

À défaut ces 100 € seront investis à 100 % sur l'unité de compte Lyxor S&P 500 UCITS ETF-D-EUR, dont le code Isin est LU0496786574<sup>(3)</sup>.

**Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.**  
**Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat disponibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).**

Lien entre le parrain et le filleul : .....

Signature du parrain :

 **PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL**

Je soussigné(e)..... souhaite  
bénéficier de l'offre de parrainage d'Assurancevie.com pour un versement à la 1<sup>ère</sup> souscription d'un contrat (case à cocher) :

- d'assurance vie Puissance Avenir\*
- de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation\*

D'un montant de **1 000 € minimum**, investi à **30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital**, le complément pouvant être versé sur le ou les fonds en euros à capital garanti<sup>(2)</sup>.

Je souhaite que la prime de 100 € soit versée sur l'unité de compte suivante<sup>(3)</sup> : .....  
dont le code Isin est : .....

À défaut ces 100 € seront investis à 100 % sur l'unité de compte Lyxor S&P 500 UCITS ETF-D-EUR, dont le code Isin est LU0496786574<sup>(3)</sup>.

**Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.**  
**Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles du contrat disponibles sur [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).**

Signature du filleul :



<sup>(1)</sup> Offre réservée uniquement aux parrains (personnes physiques majeures ayant leur résidence principale en France, détenteurs d'un contrat d'assurance vie Puissance Avenir ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation), et aux filleuls (personnes physiques mineures ou majeures ayant leur résidence principale en France).

Les filleuls doivent être de nouveaux clients d'Assurancevie.com. Ils doivent effectuer une 1<sup>ère</sup> demande de souscription, d'un montant minimum de 1 000 €, d'un contrat Puissance Avenir ou Puissance Avenir Capitalisation, reçue entre le 4 février 2017 et le 5 mai 2017 (date de réception de la demande de souscription complète faisant foi), accompagnée du formulaire de parrainage, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com et à condition que le versement initial soit investi à hauteur de 30 % minimum sur un ou plusieurs supports en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

Offre limitée à 5 parrainages pour un parrain pour l'opération en cours, et à 10 parrainages maximum par année civile. Au-delà de ces plafonds, aucune prime ne sera versée au parrain. Toutefois, les filleuls pourront quant à eux percevoir leur prime. Offre limitée à 1 contrat par filleul.

**Offre non cumulable avec d'autres opérations commerciales actuellement proposées par Assurancevie.com.**

<sup>(2)</sup> Se référer aux conditions contractuelles des contrats, disponibles sur notre site [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).

<sup>(3)</sup> L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par le parrain et celle choisie par le filleul ou à défaut sur Lyxor S&P 500 UCITS ETF-D-EUR (LU0496786574) à la souscription dès l'acceptation du dossier complet. La liste des supports d'investissement de chaque contrat est disponible sur notre site [www.assurancevie.com](http://www.assurancevie.com).

Si le parrain et/ou le filleul opte(nt) pour des supports de type SCPI et/ou certificats, il(s) doit (doivent) obligatoirement joindre au dossier les annexes complémentaires de présentation du support correspondant à son (leurs) choix d'allocation. Ces annexes sont disponibles à la page suivante : <https://www.assurancevie.com/nos-contrats/assurance-vie/puissance-avenir/tous-les-documents-a-portee-de-main.html>

**Pour rappel, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.**

La prime ne peut pas être versée sur un fonds en euros.

\* **Puissance Avenir** est un contrat d'assurance vie individuel de type multisupport. **Puissance Avenir Capitalisation** est un contrat de capitalisation individuel de type multisupport. Ces contrats sont commercialisés par Assurancevie.com et gérés par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

*Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.*